



LANCEMENT DES TRAVAUX D'ELABORATION

Comme la majorité des villes de France, la commune d'Hautot-sur-Mer peut être soumise à divers risques majeurs.

Pour se préparer efficacement et faire face à la prise en charge éventuelle de ces situations exceptionnelles, le Maire et son Conseil Municipal ont souhaité renforcer l'organisation de la commune en lançant les premiers travaux d'élaboration d'un **Plan Communal de Sauvegarde**.



Un Plan Communal de Sauvegarde, c'est quoi ?

Le Plan communal de sauvegarde a pour objectif **l'information préventive et la protection de la population**.

C'est un outil opérationnel réalisé à l'échelle communale, sous l'autorité du Maire, pour planifier et organiser les actions à mettre en place face à la survenance d'événements majeurs, prévisibles ou non.

Basé sur le recensement des vulnérabilités et les moyens mobilisables au sein de la commune, le P.C.S permet d'anticiper, de se préparer préalablement, en se dotant des modes d'organisation nécessaires et des outils techniques adaptés.

Cet outil d'organisation préventive **détermine** la stratégie à adopter et les mesures envisagées par la municipalité en cas de risque potentiel sur le territoire communal. Il prévoit les actions appropriées pour **assurer la protection, la mise en sécurité des habitants tout en limitant les dommages matériels**.

Un dispositif préventif pour faire face aux événements

Une organisation efficace pour alerter et informer les Habitants

Une réponse essentielle pour assurer la sauvegarde de la Population

Les Priorités

- Alerter la population et l'informer des consignes de sécurité à respecter
- Assister et soutenir les personnes vulnérables
- Mettre à l'abri et sécuriser les habitants

Au regard de nombreux événements survenus en France, aucune commune n'est à l'abri de situations déstabilisantes nécessitant la sauvegarde et le soutien des populations. L'intérêt d'un Plan Communal de Sauvegarde n'est donc plus à démontrer, c'est un dispositif nécessaire et une réponse essentielle pour atténuer les risques et organiser la protection, le soutien de la population face à de telles situations.

Quels sont les risques recensés dans le P.C.S ?

Le contenu du P.C.S est élaboré sur la base du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et du Plan Particulier d'Intervention (PPI), dans lesquels sont répertoriés les différents risques auxquels la commune d'Hautot-sur-Mer est potentiellement exposée.

Pour organiser et assurer la sauvegarde des biens et des habitants, le P.C.S envisage par anticipation les scénarios possibles et détermine les mesures à prendre pour faire face aux conséquences prévisibles des risques recensés.

RISQUES NATURELS

Les inondations (*débordement de la Scie, ruissellement, submersion marine*)

Les mouvements de terrain (*cavité souterraine, falaises*)

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les accidents de transport de matières dangereuses

Le risque nucléaire

Les fondamentaux du P.C.S

Un outil d'organisation préventive en cas d'événements majeurs

Le maillon local de sécurité civile qui s'intègre dans l'organisation des secours, de manière complémentaire et cohérente

Une réponse de proximité, pour assurer la sauvegarde, accompagner et soutenir la population



COUPON RÉPONSE BIENTÔT DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES

Possibilité de s'inscrire sur le registre communal de recensement de la population

Composition du groupe de travail :

- Bernard Lefrançois, adjoint à l'urbanisme
- Michel Bonnet, adjoint aux travaux
- Jérôme Dodard, Gérard Tellier, Mélanie Mauriange, conseillers municipaux et les services de la Mairie